

AD.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-239 du 27 Septembre 1976

chargeant le Camarade Augustin HONVOH,
Ministre des Enseignements Technique et
Supérieur, de l'intérim du Ministre
Délégué auprès du Président de la
République, Chargé du Plan, de la
Statistique et de la Coordination
des Aides Extérieures pour compter
du 27 Septembre 1976.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 27 septembre 1976, le Camarade Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures, pendant l'absence du Camarade François DOSSOU.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Septembre 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 METS-MPSCAE 6 Ministères 13 SGG 4 SPD 2
DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IF-ONEPI-Grde Chanc. JORPB 6.